



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 55/2021 du 30 juillet 2021 (ST)

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité dans le cadre de
l'organisation d'ateliers ainsi que d'une restitution d'un conte
participatif sur le thème des contes et légendes organisés par
Douaisis Agglo en association avec la commune le **mercredi 04
août 2021** sur une partie de la place Roger Salengro.

ARRETE

- ARTICLE 1** Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le **mercredi 04 août 2021** de 09H00 à 17H30 sur une partie de la place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif de la manifestation.
- ARTICLE 2** Les services municipaux sont chargés de la mise en place des barrières et de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 3** Monsieur le Directeur de la Maison Pour Tous
Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
le 30 juillet 2021

Le Maire,
Maryline Lucas

